
RÉPONSE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 31 mars 1873, demandant copie de toutes communications entre les Sauvages ou d'autres, dans Manitoba, et le gouvernement au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, sous-chefs (*headmen*) et sauvages avec lesquels on a conclu des traités dans Manitoba et le territoire adjacent en 1871.

Par ordre,

JOSEPH HOWE,

Pour le Secrétaire d'Etat.

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 9 avril 1873.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
FORT GARRY, 12 février 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, copie d'une lettre que je viens de recevoir de l'honorable James McKay au sujet des sauvages avec qui des traités ont été conclus l'été et l'automne derniers.

On ne peut être trop particulier dans l'exécution des traités faits avec ces tribus. Elles se souviennent avec une exactitude étonnante de chaque clause; et si nous voulons être en bons termes avec elles, chose que nous devons désirer, il nous faut remplir nos obligations avec une fidélité scrupuleuse.

Il est bien possible que le commissaire des sauvages trouve tout en ordre au printemps, mais comme on ne peut prévoir l'endroit où il sera pour se mettre en communication avec lui, il semble plus convenable d'attirer son attention sur le sujet par l'entremise du chef de son Département.

Vous remarquerez ce que M. McKay dit relativement aux grains de semence, instruments aratoires, etc., qu'il faut au printemps. On doit les transporter à quelques tribus, pendant que les lacs sont couverts de glace, et à moins qu'on ne se hâte après la réception de cette lettre, il sera trop tard pour la prochaine saison. Ce serait très-regrettable. Il s'en suivait quelque désappointement après les souffrances de cet hiver rigoureux. Le froid intense a couvert les lacs d'une glace si épaisse que les sauvages éprouvent beaucoup de difficulté à y pratiquer des trous pour faire la pêche. Ils sont contraints de s'éloigner beaucoup du rivage, pour chercher les endroits profonds des lacs, et là les pauvres malheureux, exposés à un vent impitoyable qui souffle à une température de 30° au-dessous de zéro, tâchent de prendre, dans une cavité de six à sept pieds de glace, quelques poissons